



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 mars 2024
Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour la mise en œuvre du label « Ville d'art et d'histoire »

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Labellisée « Ville d'art et d'histoire » par le ministère de la Culture depuis 1992, la Ville de Dole engage chaque année des actions de documentation, médiation et valorisation de son riche patrimoine.

En 2024, le service patrimoine qui conçoit et met en œuvre ces actions a programmé les opérations suivantes :

- Conception et organisation d'une exposition estivale consacrée à l'histoire sportive de Dole, dans le cadre des Olympiades culturelles ;
- Coordination des Journées Européennes du Patrimoine, les 21-22 septembre 2024 ;
- Programmation et conception de « Rendez-vous patrimoine », visites guidées exceptionnelles de la ville, sur un thème ou un lieu précis, en lien avec l'actualité locale ou nationale, à destination des habitants ;
- Programmation et conception de visites estivales à destination des touristes, en collaboration avec l'office de tourisme.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20240318-DCM2024009-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

Par ailleurs, le service patrimoine continuera à assurer ses missions fondamentales :

- Renouvellement de la convention de labellisation « Ville d'art et d'histoire » (échéance fin 2024-début 2025) ;
- Offre de médiation pour les publics scolaires ;
- Formation des guides-conférenciers ;
- Recherches et documentation sur le patrimoine et l'histoire de la Ville pour envisager de futures actions de valorisation ;
- Enrichissement du fonds de documentation historique et patrimoniale.

Pour mener à bien ces opérations, la Ville de Dole sollicite un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté, d'un montant de 19 000 €, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement			
Actions	Dépenses	Recettes	
		Ville de Dole	DRAC
Médiation et valorisation du patrimoine (Journées Européennes du Patrimoine, rendez-vous patrimoine, expositions)	23 430 €	11 930 €	11 500 €
Fonctionnement du service (renouvellement du label, recherches, documentation, formation des guides)	5 520 €	3 020 €	2 500 €
Médiation scolaire / Éducation artistique et culturelle	9 100 €	4 100 €	5 000 €
Totaux	38 050 €	19 050 €	19 000 €
Taux de participation		50 %	50 %

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sportive, Culturelle et Associative du 12 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les actions menées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire,
- **DE SOLLICITER** la participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

SCRUTIN

POUR : 35
CONTRE : 0
DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Actions Culturelles/Animation du Patrimoine
- DRAC de Bourgogne Franche-Comté

Fait à Dole, le 18 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON

